

ENTRETIEN

economie.union@sonapresse.com

" Les experts-comptables contribuent à la qualité des informations financières sur les entreprises en relation d'affaires avec l'État "

Propos recueillis par Maxime Serge MIHINDOU Libreville/Gabon

L'Union. À l'heure où les économies africaines sont durement frappées par la pandémie de Covid-19, notamment les entreprises, moteurs de la croissance économique, quel est le rôle que peut jouer, au Gabon, l'expert-comptable aux côtés du gouvernement pour relancer la croissance ?

Jean-Fidèle Otandault : le monde fait face à plusieurs crises sans précédent. Une crise sanitaire qui s'est muée en crise sociale, puis économique, occasionnant dans certains pays une crise de confiance dans les institutions. Notre environnement économique se caractérise par deux mots-clés : changement et incertitude. Pour accompagner les entreprises dans un contexte changeant, laissant planer des incertitudes au plan économique, l'expert-comptable, de par ses compétences pluridisciplinaires, apparaît comme un atout pour l'investisseur ou le chef d'entreprise qui pourrait lui confier plusieurs types de missions, en fonction de ses attentes. Qu'il s'agisse de l'accompagner dans ses démarches vis-à-vis de l'administration, dans la recherche ou la structuration des financements auprès des banques ou dans l'examen des comptes. Au Gabon, sous impulsion du Président de la République Chef de L'État, son Excellence Ali Bongo Ondimba, le gouvernement a pris, depuis quelques années, plusieurs initiatives en faveur de la création d'entreprise, donc de la lutte contre le chômage et plus particulièrement le chômage des jeunes. Jamais, l'esprit d'entreprendre n'a été aussi dynamique au Gabon. Mais il va falloir, d'une part, continuer d'inciter ceux qui ont un projet à sauter le pas de la création d'entreprise en sécurisant leur démarche et, d'autre part, assurer la pérennité de ces jeunes pousses. Pour que notre économie se porte bien, il faut qu'elle suscite des vocations d'entrepreneurs. Par leurs conseils, les experts-comptables apportent une aide incontestable aux entreprises qui se créent. Ce sont des

interventions essentielles pour accompagner le développement et la pérennité des entreprises.

Vous avez été ministre d'État au Budget et aux Comptes publics. Depuis la mise en place de l'ordre national des experts-comptables du Gabon, qu'est-ce qui a fondamentalement changé dans la certification des comptes des entreprises ?

Tout d'abord, je crois qu'il est encore trop tôt pour quantifier l'impact de la création de l'ordre car la certification est une obligation légale pour les entreprises qui atteignent certains seuils financiers et manifestement, il y a encore de nombreuses entreprises qui ne certifient pas leurs comptes. Soit par ignorance, soit par volonté de se défilier... C'est ici que pourrait intervenir l'État, en martelant cette obligation, par exemple lors du dépôt des liasses fiscales.

Toutefois, nous vivons dans un pays où l'État est un important client pour les entreprises locales. La commande publique, entendue comme l'ensemble des contrats et achats passés par les personnes publiques (administration centrale et institutions, établissements publics et collectivités publiques) pour satisfaire leurs besoins, structure en grande partie la vie économique de notre pays. Dans ce contexte, il importe pour l'État de traiter avec des entreprises responsables dont la situation comptable est claire. J'entends par là des entreprises dont les bilans sont connus et présentés dans le respect des règles internationales, des entreprises qui respectent leurs engagements fiscaux, dont les états financiers sont scrutés par des commissaires aux comptes. Une fois que cette clarification est apportée avec l'aide des experts-comptables, cela peut rassurer l'État sur le sérieux des entreprises à qui il confie des marchés et par conséquent sur la bonne exécution desdits marchés. Nous aurons donc de plus en plus en face de nous des entreprises responsables et non pas des sociétés créées pour l'obtention d'un marché avant de s'évanouir dans la nature. On peut donc dire que les



Photo : Maïent Ntoutoume/L'Union

Jean-Fidèle Otandault, expert-comptable.

experts-comptables contribuent à la qualité des informations financières sur les entreprises qui sont amenées à être en relation d'affaires avec l'État. L'autre aspect important pour l'État qui dispose de nombreux établissements et sociétés publics intervenant parfois dans les secteurs marchands, c'est d'apporter là aussi une lumière plus vive sur la tenue des comptes de ces organismes publics. Bien entendu, la loi place la Cour des Comptes aux avant-postes dans l'examen des comptes dans ces entités publiques, mais l'expérience a démontré que le concours apporté par les experts-comptables dans la certification de comptes n'est pas de trop. La Cour des comptes ne me semble pas avoir la possibilité de se déployer chaque année au sein de chaque établissement public ou société d'État. Donc le second avantage est celui de la bonne tenue des comptes de certains organismes en autonomie de gestion.

L'après Covid-19 et les plans de relance économique font l'objet d'analyses dans les pays du monde. Quelle feuille de route, en termes de priorités d'actions, pouvez-vous suggérer au Gouvernement ?

D'abord inviter le gouvernement à poursuivre tout en intensifiant, les efforts qu'il a déjà consentis au plan sanitaire. À la lecture de la loi de finances rectificative adoptée à l'Assemblée nationale, il apparaît que la baisse des dépenses budgétaires affectera surtout les investissements. Notre budget sera en baisse de près de 10 % par rap-

port aux prévisions initiales, en faisant l'hypothèse d'un prix du baril moyen pour l'année en forte baisse (30 USD, contre 57 USD dans la LFI) mais d'un maintien de la production (10,4 millions de tonnes métriques). Les dépenses d'investissement sont réduites d'un quart, mais les dépenses de fonctionnement – et en particulier les salaires des fonctionnaires – sont assurées. Nous n'avons pas bénéficié de moratoire accordé par le Club de Paris et les pays du G20, mais nous avons pu recevoir une aide d'urgence du FMI. L'endettement du pays devrait également augmenter et passer de 54% à 64% du PIB. Dans ce contexte, les États doivent tout faire pour éviter un arrêt brutal de l'activité économique sur le continent et consacrer à la réponse sanitaire tous les fonds nécessaires pour limiter la propagation du virus au sein des populations et prendre en charge les personnes nécessitant des soins médicaux. La crise nous oblige à renforcer davantage notre système de santé et cela devient pour le coup une mesure économique. C'est même la première des priorités économiques. Des sommes importantes ont été consacrées à la santé ces dernières années au Gabon mais l'argent ne suffit pas toujours pour avoir de l'efficacité. C'est pourquoi, à moyen terme, pour mieux soutenir ce secteur, il serait de bonne gestion de procéder à un audit de nos hôpitaux civils, afin d'identifier les marges d'amélioration dans leur organisation et leur fonctionnement. Cela dit, nous devons d'ores et déjà penser l'après Covid-19.

De quelle manière ?

Cette crise nous apprend une leçon essentielle. Les économies qui subiront les plus lourdes conséquences sont évidemment les économies rentières. Nous alertons depuis plusieurs années déjà, mais il faut espérer que cette fois-ci, le sursaut aura bien lieu. Nous devons absolument diversifier et miser sur d'autres secteurs comme l'agriculture qui doit être à la fois plus intensive tout en étant respectueuse de l'environnement ; les nouvelles technologies

et surtout la transformation des matières premières. L'Afrique est mal intégrée aux chaînes de valeur globales, elle demeure principalement exportatrice de matières premières et importatrice de produits finis. Nous le voyons par exemple dans la filière bois, le pétrole, le coton ou le café-cacao. C'est un non-sens ! Pour s'en sortir, les pays africains doivent se détacher du rôle qu'ils se sont historiquement octroyé dans la chaîne du système mondialisé actuel, en s'attribuant une autre mission. Dans ce changement de paradigme, les États doivent jouer pleinement leur rôle, tout d'abord en investissant massivement dans les infrastructures, en collaboration avec des partenaires, bailleurs de fonds, entreprises multinationales et autres. Car les pays africains n'ont pas les budgets nécessaires pour assurer seuls la relance et devront donc compter sur des partenariats publics privés.

Quelles en sont les actions prioritaires ?

Mettre en place une stratégie planifiée de financement pour achever en priorité les chantiers initiés en matière d'investissement. Nos pays ne peuvent faire l'impasse sur les investissements dans les infrastructures. La crise nous montre aussi l'importance d'établir des plans nationaux pour une industrialisation répartie sur l'ensemble de nos territoires, pour permettre la transformation de nos produits et renforcer le commerce entre nous, et ainsi moins dépendre de l'extérieur pour nos produits de base ou de première nécessité. L'autre priorité est d'accélérer et d'accroître le paiement de la dette intérieure dans nos pays et au Gabon en particulier. C'est une exigence fondamentale. Cette mesure doit bénéficier en priorité aux entreprises qui préservent les emplois et qui réinvestissent leurs bénéfices dans nos pays. Aujourd'hui le niveau d'évasion des fonds de nos pays est supérieur à l'IDE et même à l'aide des bailleurs de fonds. Nous devons travailler à attirer davantage de capitaux et à garder chez nous, les capitaux qui s'y trouvent déjà.